GA03 - Janvier 2026

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part auprès du SDEA.

Référence unique du mandat (à compléter par le SDEA) :

.....

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE À L'ÉCHÉANCE

☐ 1ÈRE souscription
☐ Changement de RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SDEA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SDEA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit lui être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
(à compléter par le SDEA)

.....

ABONNEMENT

☐ Mme ☐ M NOM et Prénom de l'abonné :

Numéro de contrat :

Adresse du branchement :

N° et rue : Appartement n° :

Commune : Code postal :

Téléphone : Courriel :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER (à compléter par le SDEA)

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Pays :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Le :

À :

Signature de l'abonné :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

.....

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC) - LE TITULAIRE DE L'ABONNEMENT DOIT ÊTRE LE TITULAIRE DU RIB

RAPPEL :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SDEA.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SDEA.

CE DOCUMENT EST À RENVOYER AVEC VOTRE RIB ET COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU TITULAIRE DU RIB, AU SDEA, DONT LES COORDONNÉES FIGURENT AU VERSO.

Tournez SVP ››

CONDITIONS GÉNÉRALES LIÉES AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les abonnés bénéficiaires du prélèvement à l'échance règlent leur facture d'eau par prélèvement automatique sur comptes courants bancaires ouverts en France.

2. CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

L'abonné qui change de numéro de compte courant bancaire doit se procurer un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement auprès du SDEA ou sur le site www.sdea.fr. Le retour du formulaire complété doit se faire 30 jours avant le prélèvement de l'échéance. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

3. CHANGEMENT D'ABONNEMENT

Toute situation entraînant une modification du titulaire de l'abonnement doit être signalée sans délais au SDEA. Le prélèvement à l'échéance prendra alors fin.

4. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire de l'abonné (Cf.5), le prélèvement à l'échéance est automatiquement reconduit l'année suivante.

5. FIN DE CONTRAT

L'abonné qui souhaite mettre fin à son contrat de prélèvement en informe le SDEA par simple courrier ou sur le site www.sdea.fr dans un délai de 3 semaines avant sa prochaine échéance.

6. RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATIONS, RECOURS

Les demandes de renseignements concernant les factures ainsi que les éventuels recours amiables sont à adresser au SDEA.
Conformément aux dispositions de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'usager peut contester une facture dans un délai de deux mois suivants sa réception en saisissant les juridictions compétentes.

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE • SCHILTIGHEIM • CS 10020 • 67013 STRASBOURG CEDEX
SERVICE USAGERS-CLIENTS : 03 88 19 29 99 - accueil.clients@sdea.fr • www.sdea.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SDEA dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du SDEA par courrier au SDEA ou par courriel à contact.cil@sdea.fr.